



# COMITÉ DE SUIVI DES PROGRAMMES EUROPÉENS



Séance plénière du 6 mars 2015

# ORDRE DU JOUR

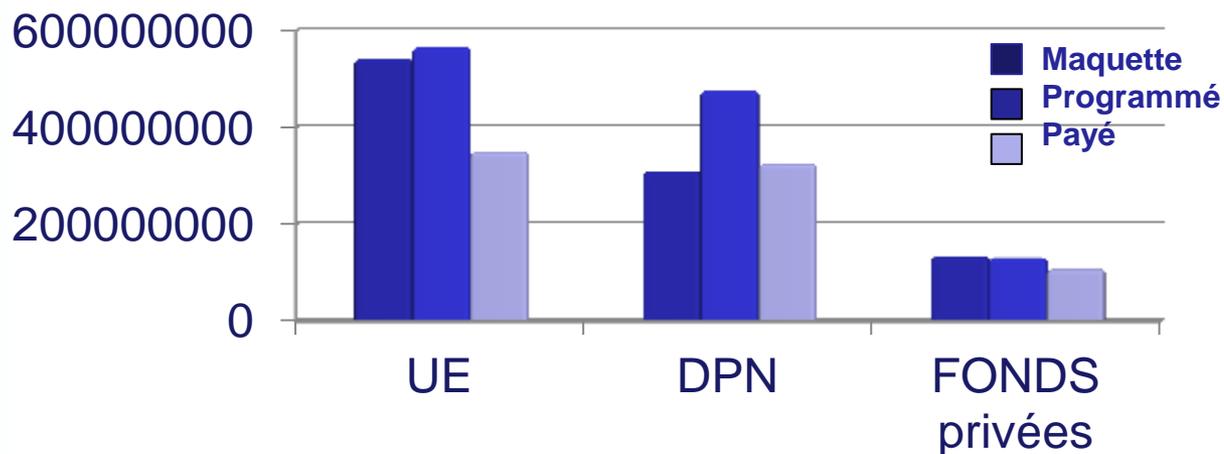
- Clôture des programmes 2007-2013
- Programmes 2014-2020
- Documents communs aux 2 autorités de gestion
  - Règlement intérieur du comité de suivi
  - Règlement intérieur du comité de programmation (CRUP)
  - Stratégie de communication interfonds
- Critères de sélection
  - Programme opérationnel FEDER/FSE Région
  - Programme opérationnel FSE Guadeloupe Etat
- Mise en œuvre du PO national IEJ
- Etat d'avancement des programmes FEADER et FEAMP
- Questions diverses



# Clôture des P.O. 2007-2013

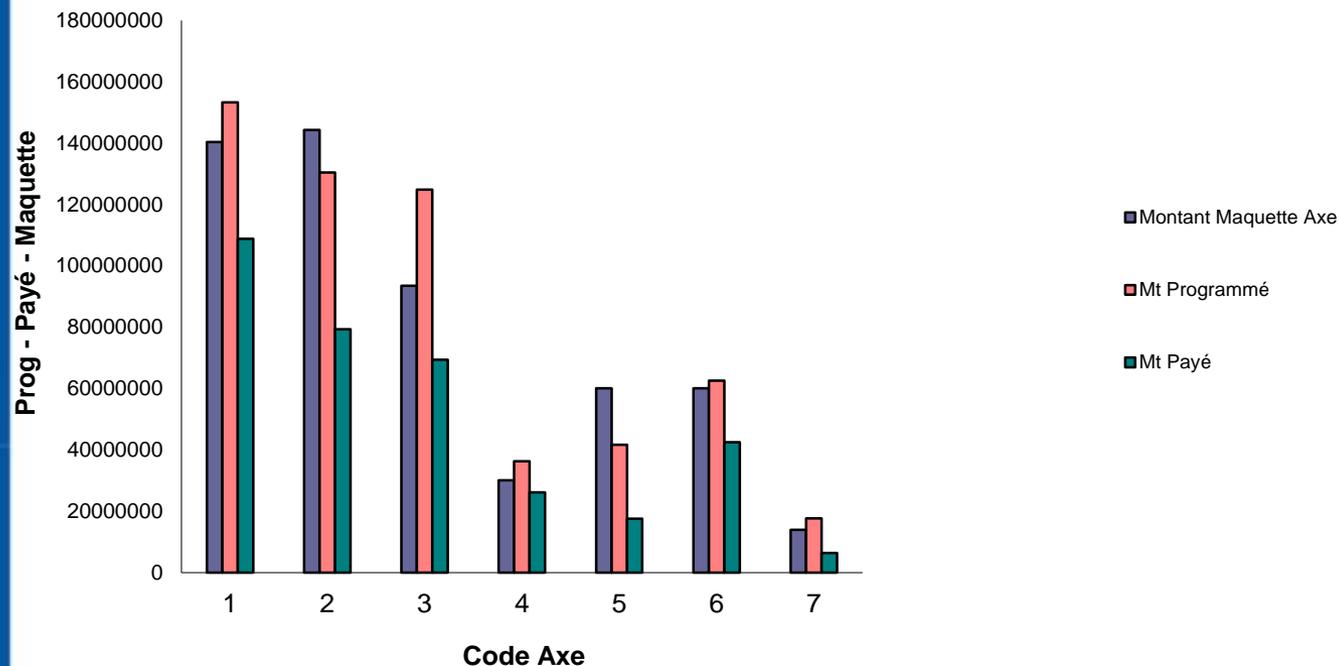
# P.O. FEDER

## Exécution de la programmation FEDER



- La programmation atteint 1 175 M€ en coût total et 567 M€ en FEDER, soit un taux d'avancement UE de 104%.
- 350 M€ de FEDER ont été versés aux bénéficiaires soit un taux de paiement par rapport à la maquette de 65 %.

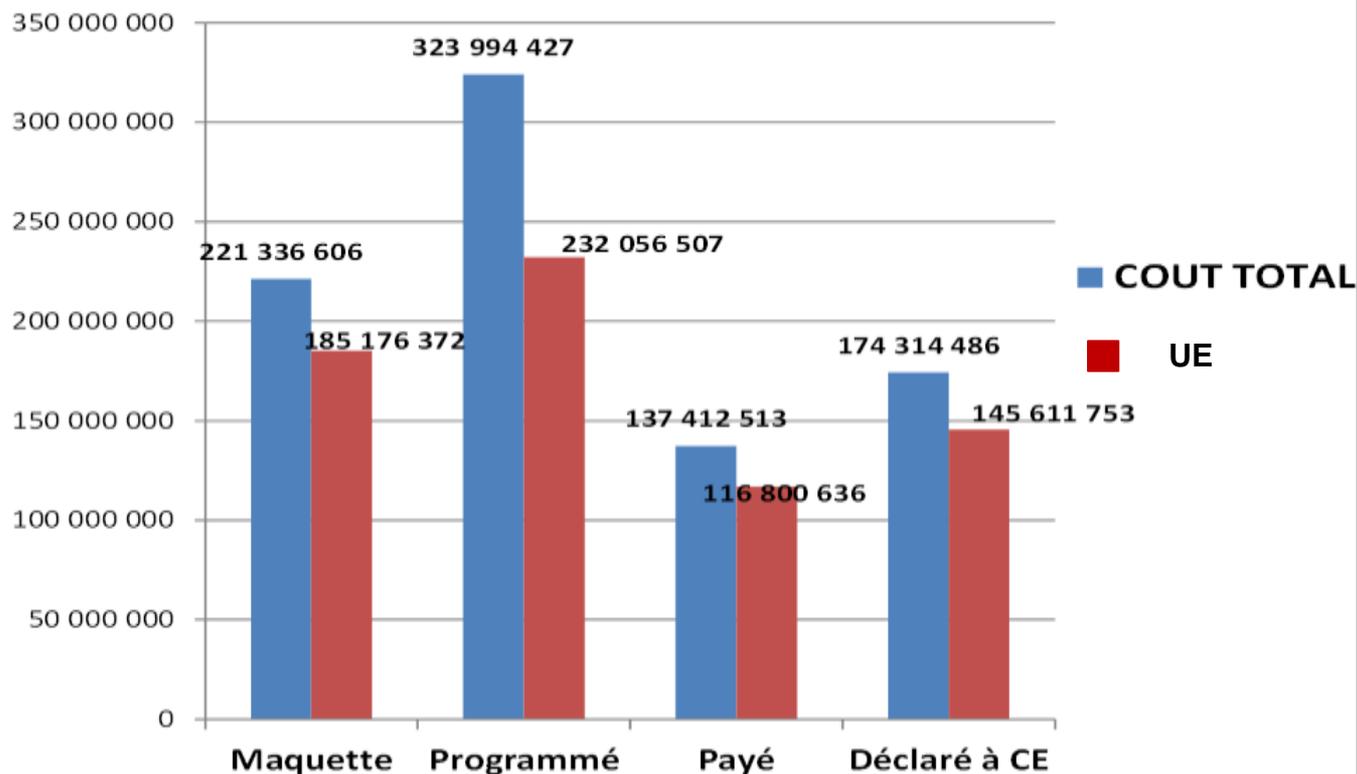
## Exécution de la programmation FEDER



- 5 axes surprogrammés : 1 ( 109 %), 3 (134 %), 4 ( 121%), 6 (104 %) et 7 (126%)
- 2 axes sous-programmés : 2 (90 %) et 5 (69 %)

# P.O. FSE

# Suivi financier FSE

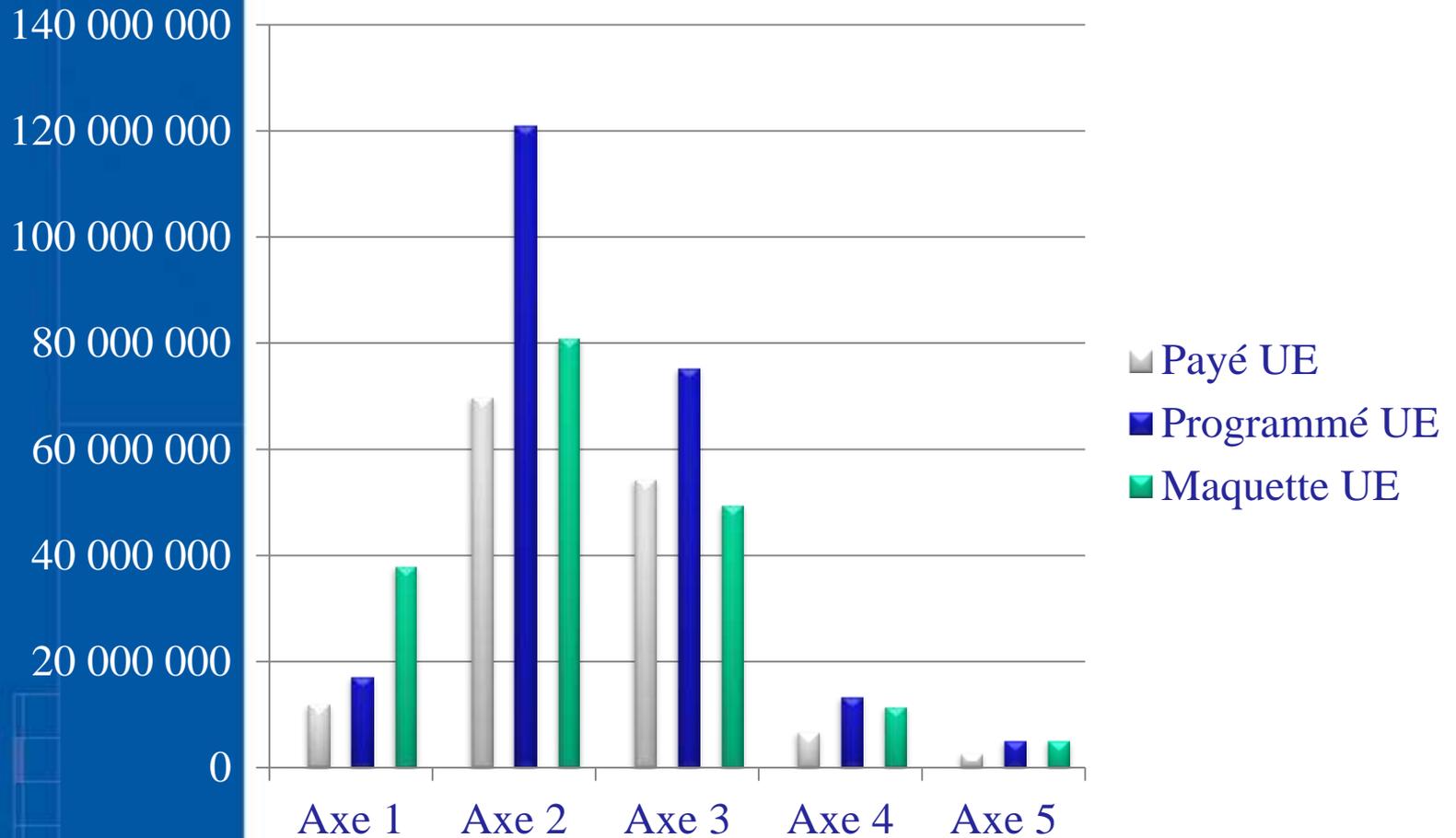


Programmé : 232 M€ soit 125%. Montant FSE

Dépenses déclarées à la C E : 145,7 M€ soit 78% du PO

Montant payé aux bénéficiaires. : 116,8 M€ soit 63 % de la maquette

## Exécution de la programmation FSE



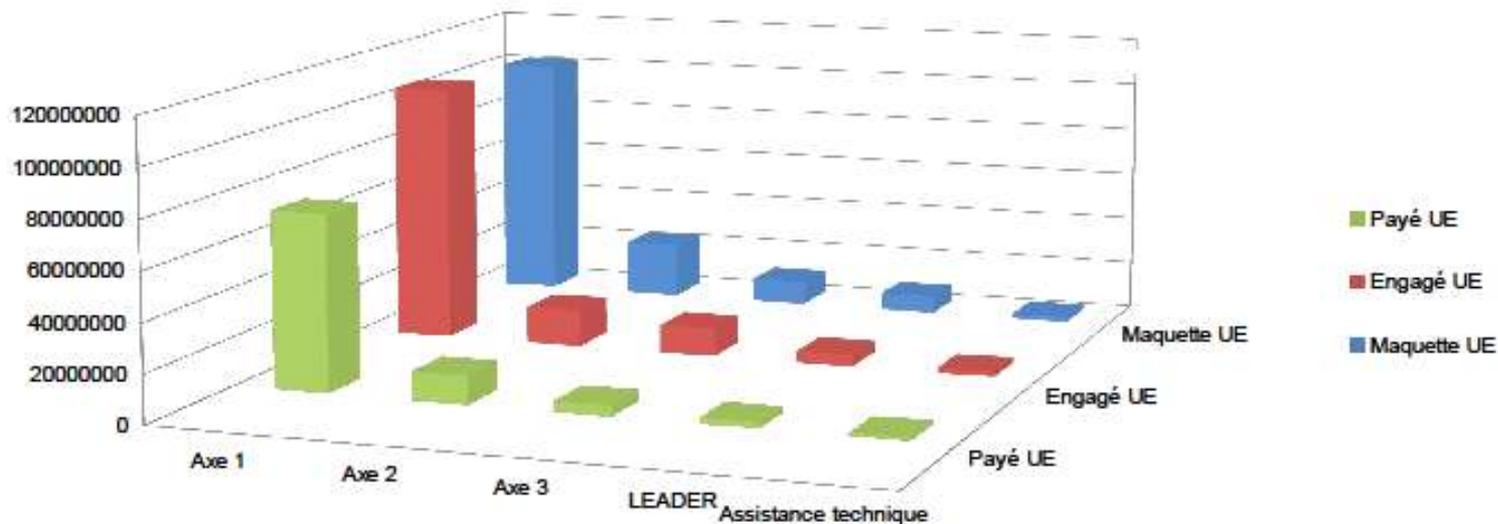
## Exécution de la programmation FSE

PROJET DE REVISION MAQUETTE FINANCIERE					
V.26fev 2015					
N° AXE	Montant FSE maquette actuelle	Montant FSE Programmé au 23/02/15	Niveau d'avancement	Prévisions retraits ou Ajouts	Nouveau Montant FSE proposé en révision
1	38 000 000,00	17 080 015,00	44,95%	24 000 000,00	14 000 000,00
2	81 000 000,00	121 144 577,00	149,56%	12 730 113,00	93 730 113,00
3	49 500 000,00	75 271 776,00	152,06%	11 269 887,00	60 769 887,00
4	11 500 000,00	13 341 473,00	116,01%	0,00	11 500 000,00
5	5 176 372,00	5 218 666,00	100,82%	0,00	5 176 372,00
<b>TOTAL</b>	<b>185 176 372,00</b>	<b>232 056 507,00</b>	<b>125,32%</b>	<b>24 000 000,00</b>	<b>185 176 372,00</b>
				24 000 000,00	

# Programme de développement rural

Engagements par axe

Programme	Axe	Axe	Engagements par axe			% engagé / Maquette	%payé / Maquette
			Maquette UE	Engagé UE	Payé UE		
FEADER	1	Axe 1	101 582 268,00 €	106 307 242,25 €	72 680 719,65 €	105%	72%
FEADER	2	Axe 2	22 800 732,00 €	15 229 297,63 €	11 708 258,38 €	67%	51%
FEADER	3	Axe 3	9 737 400,00 €	11 522 423,49 €	4 327 121,27 €	118%	44%
FEADER	4	LEADER	7 000 000,00 €	4 840 623,80 €	2 371 789,86 €	69%	34%
FEADER	5	Assistance technique	2 027 600,00 €	1 954 381,50 €	1 411 549,31 €	96%	70%
<b>TOTAL</b>			<b>143 148 000,00 €</b>	<b>139 853 968,67 €</b>	<b>92 499 438,47 €</b>		



Mise en œuvre des P.O. 2007-2013

# P.O. FEP

# **Clôture du FEP en Guadeloupe**

**Direction de la mer**

**Comité de suivi 6 mars 2015**

**Basse-Terre**

# Un taux de programmation record

<b>Région Guadeloupe</b>	<b>Maquette</b>	<b>Montant programmé</b>	<b>Taux programmation</b>
<b>Axe 1</b>	1 623 252	1 779 623,91	109,63%
<b>Axe 2</b>	1 090 000	987506,03	90,60%
<b>Axe 3</b>	3 400 607	3 619 386,70	106,43%
<b>Axe 5</b>	231 488	349257,57	150,87%
<b>Total</b>	<b>6 345 347</b>	<b>6 735 774,21</b>	<b>106,15%</b>

# Paiements sur le FEP

- FEP payé au 28/02/2015 : **3 919 227,96 €**
- FEP en cours de paiement : **408 978,45 €**
- soit au total 4 328 206,41 €, **69 %** de la maquette

À noter : absence de DO sur l'ensemble de la programmation

(1ère en Guadeloupe)

# Bilan de la programmation du FEP en Guadeloupe

- Une organisation administrative optimisée : cellule d'assistance technique placée auprès du comité régional des pêches
- 247 porteurs de projets aidés
- Des investissements qui ont contribué à l'adaptation de la filière en Guadeloupe
  - Production: Modernisation du 1/3 de la flotte
  - Aval: 3 ateliers de mareyage, 4 marchés aux poissons
  - Relance de l'aquaculture marine: prototype de cages immergeables / algoculture

# LE PAYSAGE 2014-2020



# LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES FESI 2014-2020

Programme	Champ d'intervention	AG	Montants
FEDER-FSE	FEDER Guadeloupe FSE formation professionnelle IEJ <b>Total</b>	Conseil régional	521,8 M€ 84,5 M€ 4,4 M€ <b>610,7 M€</b>
	FSE emploi et inclusion FEDER-FSE St Martin Programme national IEJ <b>Total</b>	Etat	149,3 M€ 54,5 M€ 17,6 M€ <b>221,4 M€</b>
FEADER	Guadeloupe St Martin <b>Total</b>	Conseil régional	171,0 M€ 3,0 M€ <b>174,0 M€</b>
FEAMP	Développement durable Guadeloupe plan de compensation des surcoûts	Etat (national) et CR par délégation	<b>8,3 M€</b> À déterminer
Coopération territoriale européenne	<i>Caraïbes (transfrontalier)</i> <i>Caraïbes (transnational)</i>	<i>Conseil régional</i>	<b>64,3 M€</b>
	<i>Saint-Martin (transfrontalier)</i>	<i>Etat</i>	<b>10,0 M€</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1 088,7 M€</b>



# LES ACTEURS 2014-2020



# ORGANISATION DE LA PROGRAMMATION 2014-2020

- ◉ 2 AG et 1 cellule partenariale permettant de mutualiser les fonctions opérationnelles dites de « production »
- ◉ Missions de la cellule
  - Guichet unique, relations maîtres d'ouvrage,
  - Productions des données et préparation des documents à transmettre aux différentes autorités nationales et européennes
  - En relation technique avec les services instructeurs,
  - Fonctionnement de type « vertical » par programme
- ◉ Les services « AG » sont orientés sur les fonctions supports et les missions de contrôle interne.
  - Pilotage des programmes, gestion financière, environnement de contrôle interne
  - En relation avec la CE et les instances nationales
  - Fonctionnement de type « horizontal » selon un mode gestion de projets



# INTERLOCUTEURS

**SGAR**  
**Eric BERTHON**

**DGA-AEC**  
**Olivier SORET**

**DAECP**  
**Lucile ROSSIN**

**STC**  
**Gilles  
BAJAZET**

Chargée de  
mission UE  
**Céline  
CALABRE**

Service FSE  
Etat  
**Lambert  
DINGUI**

Cellule  
partenariale  
**Franck  
GASTINE**

Service  
affaires  
européennes  
**Angela  
CLODION**





# 2014-2020

## Premières étapes obligatoires de mise en oeuvre des POs

## Dans les 3 mois ...

### 1. Mettre en place un comité de suivi (CPR 47.1)

- Règlement intérieur de fonctionnement (CPR 47.2)

Précisions sur le contenu dans le Code de conduite sur le partenariat – C(2013)9651, art. 11

- Critères de sélection (CPR 110.2)
- Activités d'information et de communication (CPR 116.3)

## Dans les 6 mois ...

### 2. Soumettre la stratégie de communication au CDS (CPR 116.2)

- Liste des opérations (CPR 115.2, annexe XII)

## Dans les 8 mois ...

### 3. Etablir une stratégie d'audit (CPR 127.4)

## Avant la 1<sup>ière</sup> demande de paiement intermédiaire ...

### 4. Désignation des autorités

- Notifier à la COM la date et le mode de désignation de l'AG et de l'AC (CPR 124.1 et 124.2, annexe XIII)

Les 31 janvier, 31 juillet, 31 octobre ...

5. Transmission de données – coûts/dépenses (CPR 112.1)

*NB: données IEJ également attendues le 31 janvier 2015*

Les 31 janvier, 31 juillet ...

6. Transmission de données – prévision des demandes de paiement (CPR 112.3)

Le 31 juillet ...

7. Dernière demande de paiement intermédiaire (CPR 135.2)

## Dans l'année après l'adoption...

8. Soumettre un plan d'évaluation au CDS (CPR 114)

## Le 31 déc.2015

9. Systèmes d'échange électroniques de données (CPR 122.3)

## **Uniquement pour l'IEJ**

En April 2015

10. Transmission de données – indicateurs (*ESF 19(3)*)

Le 31 déc. 2015

11. Evaluation (*ESF 19(6)*)

*Si nécessaire,*

Implémentation des **plans d'actions** pour:

- Les valeurs de référence/cible des indicateurs
- Les conditions ex-ante

*En 2015,*

- Pas de rapport annuel (pour 2014)
- Pas de réexamen annuel

Documents communs

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE SUIVI

Surveillance  
Suivi  
Règlementation  
Unique  
Partenariat  
Discussion  
fonctionnement  
Evaluation  
Réactivité



# ORGANISATION DU COMITÉ DE SUIVI

- Comité unique pour les 2 PO FEDER/FSE Région et Etat, le PDR FEADER Région, le volet local du FEAMP 2014-2020, le volet local du PO national IEJ ainsi que la programmation 2007-2013, hors CTE
  - Pour les sujets localisés en Guadeloupe, le comité de suivi est co-présidé par le président du conseil régional et le préfet de région ;
  - Pour les sujets localisés à St Martin, le comité de suivi est coprésidé par le préfet de région et la présidente de la collectivité de Saint-Martin.
- Représentation large du partenariat
- Prend ses décisions par consensus
- Il se réunit une à deux fois par an



# MISSIONS DU COMITÉ DE SUIVI

- **Examine et approuve formellement**
  - la méthode et les critères de sélection des opérations ;
  - les rapports annuels et le rapport final de mise en œuvre visés à l'article 50 du règlement (CE) n° 1303/2013 ;
  - les plans d'évaluation des programmes opérationnels et toute modification apportée à ce plan d'évaluation ;
  - la stratégie de communication des programmes opérationnels et toute modification apportée à cette stratégie ;
  - toute proposition de modification du/des programme(s) opérationnel(s) présentée par l'autorité de gestion.
- **Examine**
  - L'exécution des programmes, plans d'actions, grands projets, etc.
  - Le cadre de performance,
  - Les priorités transversales,
  - Le rapport annuel de contrôles
- **Examine et donne son avis sur**
  - la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, notamment au sujet d'actions liées à la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires.
  - Le comité de suivi assure le suivi des actions menées à la suite de ses observations.



Documents communs

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE PROGRAMMATION



# ORGANISATION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

- Comité unique pour les 2 PO FEDER/FSE Région et Etat, le PDR FEADER Région, le volet local du FEAMP et le volet local du PON IEJ, hors CTE
  - Pour les dossiers localisés en Guadeloupe, le CRUP est co-présidé avec présidence tournante par le président du conseil régional, le préfet de région et le président du conseil général.
  - Pour les dossiers localisés à St Martin, le CRUP est coprésidé par le préfet de région et la présidente de la collectivité de Saint-Martin.
- Examine les projets présentés par le service instructeur en vue d'attribuer une aide financière au regard des priorités stratégiques régionales, définies au titre du programme concerné
- Le CRUP émet un avis sur les demandes de financement déposées par les opérateurs individuels :
  - Favorable, rejet, ajournement, déprogrammation, réajustement du plan de financement, modification de l'annexe technique et financière



Documents communs

# STRATÉGIE DE COMMUNICATION INTERFONDS



# BILAN DES ACTIONS 2007-2013

## ○ Grand public

- Attachement des guadeloupéens à leur région mais beaucoup moins à l'Union Européenne
- Intérêt marqué pour les questions européennes
- Bonne connaissance des fonds européens
- Bonne information sur les projets réalisés grâce aux fonds européens

## ○ Bénéficiaires potentiels

- Opinion positive des fonds structurels
- Amélioration de l'ancrage des fonds structurels dans le quotidien
- Besoins d'informations élevés



# OBJECTIFS

## Proximité

- « l'Europe investit dans votre quotidien »
- Augmenter la visibilité de l'action européenne
- Augmenter la notoriété de l'intervention de l'Europe sur le territoire
- Inscrire véritablement l'Europe dans le cadre de vie des habitants en témoignant concrètement de son action

## Accessibilité

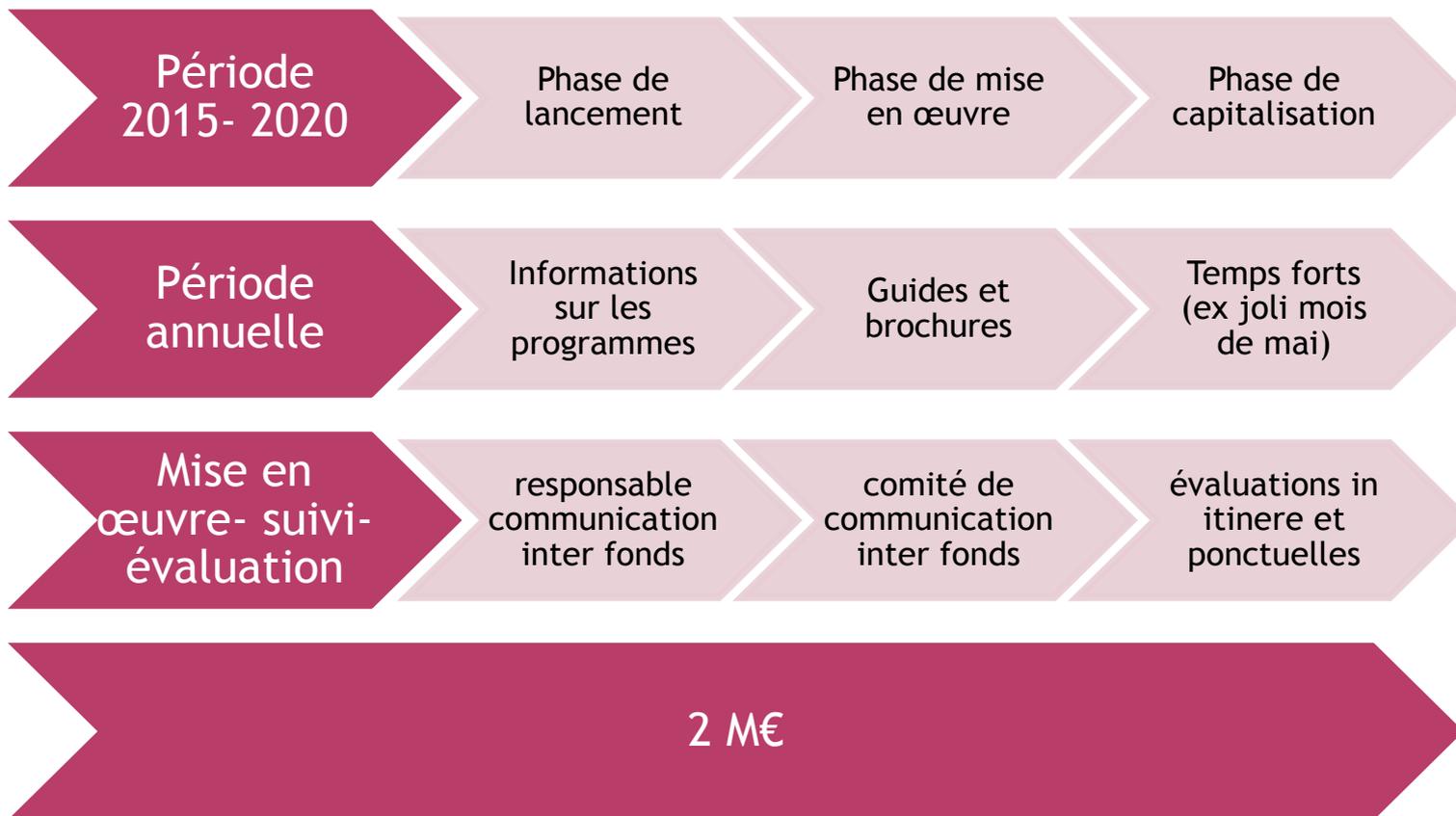
- « Vous avez un projet. L'Europe peut vous accompagner »
- Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens
- Mise à disposition de tous les acteurs l'ensemble des informations ciblées et pédagogiques
- Guides, vadémécum, informations, etc.

## Performance

- « l'Europe soutient mon projet »
- Valoriser les projets réalisés
- Valoriser les résultats des programmes via la publication des indicateurs



# MISE EN ŒUVRE



PO FEDER-FSE Conseil régional

# CRITÈRES DE SÉLECTION



# PRINCIPES GÉNÉRAUX

## ○ Plusieurs types de critères

- Procédure :
  - 3 options : appels à projets à date fixe / appels à projets en continu / dépôt de dossiers au fil de l'eau.
- Recevabilité :
  - Liste des critères devant être impérativement respectés lors du dépôt du dossier pour que celui-ci soit recevable, c'est-à-dire pour pouvoir faire l'objet d'une instruction.
- Sélection :
  - Liste de critères de sélection des projets mobilisés lors de l'instruction d'un dossier afin de le sélectionner ou non
- Éco-conditionnalité :
  - Liste de critères spécifiques mobilisés lors de l'instruction permettant d'apprécier la contribution du projet au principe de développement durable.



# CRITÈRES COMMUNS À L'ENSEMBLE DES ACTIONS

- Critères permettant de démarrer l'instruction
  - Complétude du dossier
  - Respect des règles de marché public
  - Application des régimes d'aide d'Etat le cas échéant
  - Capacité financière à mener l'action en particulier à la préfinancer
  - Capacité technique et de gestion nécessaire à mener à bien l'action et à renseigner les indicateurs de résultat et de réalisation
  - Maitrise foncière pour les projets d'infrastructures, le cas échéant
- Pour les projets d'infrastructures, une priorité sera donnée à la construction d'infrastructures résilientes aux désastres et à l'impact du changement climatique



# CRITÈRES DE SÉLECTION

- Objectif : donner les moyens au comité de programmation de sélectionner les meilleurs projets
  - Ne sont pas des critères de recevabilité
  - « Quotation » permettant un classement
- Critères techniques permettant d'apprécier la valeur du projet au regard de la priorité d'investissement du programme
- Capacité du projet à contribuer efficacement aux objectifs de résultats et de réalisation du programme
  - Déblocage de la réserve de performance
- Critères territoriaux particuliers : ITI, politique de la ville
- Critères temporels : calendrier de réalisation



PO FEDER-FSE Etat

# CRITÈRES DE SÉLECTION



## Modalités de candidature

3 options :

- Appels à projets à date fixe
- Appels à projets en continu
- Dépôt de dossiers au fil de l'eau

## Les principaux critères de sélection de l'axe 1 « Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi »

- Capacité technique et innovation au regard du service public de l'emploi
- Degré d'éloignement du marché du travail des jeunes concernés
- Valeur ajoutée par rapport aux dispositifs de droit commun
- Dispositif d'accompagnement personnalisé des bénéficiaires

## Les principaux critères de sélection de l'axe 2 «Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi »

- Capacité de préfinancement
- Intervention au profit des salariés les plus fragilisés
- Contribution à la sécurisation des trajectoires professionnelles des actifs occupés
- Cohérence avec les domaines d'activités stratégique de la S3 et les métiers en tension
- Capacité d'innovations et d'actions collectives
- Dimension partenariale

## Les principaux critères de sélection de l'axe 3 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité »

- Ciblage sur les personnes en situation de pauvreté, de précarité, d'exclusion
- Valeur ajoutée supplémentaire par rapport aux interventions de droit commun
- Cohérence avec les documents stratégiques territoriaux
- Prise en compte des priorités transversales : égalité entre les femmes et les hommes, égalité des chances, lutte contre les discriminations
- Accent sur les projets soutenant le développement urbain intégré et la politique de la ville (volet Etat)
- Dimension partenariale

## Les principaux critères de sélection de l'axe 4 « Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un enseignement primaire et secondaire de qualité pour tous »

- Valeur ajoutée par rapport aux interventions de droit commun
- Caractère innovant
- Contribution à l'ouverture de l'école sur son environnement

# La mise en œuvre locale du P.O. national IEJ

➤ Projets proposés (prochain CRUP fin mars 2015) :

Lib_opé	Date_créa_demande	Date_envoi_demande	Daterecevabilité_demande	Etat_demande	Mont_dép_tot	Mont IEJ+FSE
IEJ RSMA GUADELOUPE 2014	16/10/2014	12/02/2015	13/01/2015	Déposé	120 000,65	110 400,65
IEJ Guadeloupe Mission Locale	07/11/2014			Création	4 388 594,80	4 037 508,00
IEJ FSE RSMA GUADELOUPE 2015	02/02/2015	10/02/2015	10/02/2015	Déposé	8 575 977,20	7 889 899,02
LADOM - Formation en mobilité 2015 pour des jeunes NEET	09/02/2015	11/02/2015		Déposé	3 953 435,98	3 637 161,08
					17 038 008,63	15 674 968,75

➤ Projets en préparation:

- St-Martin: Mobilité jeunes IEJ RSMA
- St-Martin: Projet spécifique Rectorat (E.N)

FEADER 2014-2020

# ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL



# ETAT D'AVANCEMENT DU PDRG 2014-2020

## ○ Un Programme basé sur :

- 39 besoins régionaux
- 3 orientations stratégiques
- 15 mesures

## ○ Une enveloppe de :

- 171 M€ pour la Guadeloupe
- 3 M€ pour Saint-Martin



# ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation
2. Augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale
3. Soutenir par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO2



# CALENDRIER

- Avril 2014 - PDRG déposé sous SFC + versions 2 de l'ESE et EEA
- Août 2014 - Lettre d'observations de la Commission
- Juillet 2014 - Rapport final de l'évaluation ex-ante
- Septembre 2014 - Démarrage des groupes de travail pour répondre aux remarques de la Commission (Partenariat DAAF et Région)
- Octobre 2014- Avis de l'autorité environnementale
- Novembre 2014 -synthèse de l'autorité environnementale
- 2 déc.-2 janv. 2015 - Enquête publique
- 6 janvier 2015 - 1er envoi informel à la Commission
- 30 janvier 2015 - Remarques de la Commission suite à ce 1er envoi
- Fin mars 2015 - Envoi de la version finale sur SFC



FEAMP 2014-2020

# ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME FEAMP



# GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE FEAMP EN FRANCE

- En France, le FEAMP permettra, **de façon équilibrée** :
  - d'accompagner l'esprit entrepreneurial dans les filières pêche et aquaculture,
  - tout en permettant aux deux secteurs de mieux s'insérer dans leur environnement, sur le plan écologique et sur le plan territorial.
- Ces deux objectifs majeurs seront également atteints grâce :
  - Au développement local mené par les acteurs locaux (ancien axe 4 du FEP) et outil par excellence de mise en cohérence des enjeux économiques et environnementaux ;
  - Aux outils de la politique maritime intégrée (amélioration de la connaissance du milieu marin et de l'impact de la qualité du milieu sur les activités de pêche et d'aquaculture, mise en place de mesures de préservation des milieux).



# ENVELOPPE FEAMP ATTRIBUÉE AUX RUP

## 1. DD DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Critères de répartition de l'enveloppe « développement durable de la pêche et de l'aquaculture » :

- ⊙ niveau d'emploi en pêche et en aquaculture;
- ⊙ niveau de production en pêche et en aquaculture;
- ⊙ pourcentage de pêcheurs pratiquant la petite pêche côtière;
- ⊙ historique des dotations et des consommations du FEP 2007-2013.

Répartition définitive :

<b>Guadeloupe</b>	<b>8 892 837 €</b>
La Réunion	11 932 984 €
Mayotte	3 048 815 €
Guyane	7 161 679 €
Martinique	9 774 285 €
Saint-Martin	769 196 €



# ENVELOPPE FEAMP ATTRIBUÉE AUX RUP

## 2. PLAN DE COMPENSATION DES SURCÔÛTS

- Possibilité dans le FEAMP de soutenir la compensation des surcoûts que subissent les opérateurs lors de la pêche, de l'élevage, de la transformation et de l'écoulement de certains produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des RUP.
- Enveloppe de la compensation des surcoûts : 86 450 000 € soit 12 350 000 € pour les RUP françaises.
- La Région Guadeloupe accompagnée du cabinet de consultant OREADE Brèche, la Direction de la Mer et les représentants des professionnels : forte mobilisation depuis près d'un an, fortement mobilisés, pour la rédaction du plan de compensation de la Guadeloupe.
- Transmission du plan par courrier cosigné par Mme la Préfète et M. le PCR, le 19 novembre 2014.
- L'enveloppe financière nécessaire à la mise en œuvre appréciée pour la Guadeloupe à hauteur de 26 331 087 € sur la période 2014-2020



# CALENDRIER DE TRAVAIL

Adoption du règl<sup>t</sup>  
FEAMP :  
15 mai 2014

Notification des  
enveloppes aux  
Etats membres :  
12 juin 2014

Adoption de l'accord  
de partenariat  
français :  
8 août 2014



2014

21 janvier  
: séminaire  
FEAMP n° 1

7 mai :  
séminaire  
FEAMP n° 2

22 juillet :  
comité Etat-  
Régions  
FEAMP

12 septembre :  
séminaire  
FEAMP n° 3

9 septembre :  
première  
proposition de  
maquette  
financière FEAMP

Octobre – novembre :  
répartition des enveloppes  
régionales ; délibération  
des Conseils régionaux

Mi mars 2015 :  
transmission du  
PO à la  
Commission

17 juillet :  
Notification du  
marché pour  
l'évaluation du  
FEAMP

V1 du  
PO

Éval. ex-ante

ESE

V2 du  
PO

Condition ex  
ante / PNSPDA :  
30 juin 2014

Intégration des  
condition ex ante /  
collecte des données  
et contrôle des  
pêches

Condition ex ante  
/ rapport capacité  
de pêche : 30  
septembre 2014

Mission ASP : système de suivi, de gestion et de contrôle

60

Clôture des programmes 2007-2013  
Organisation 2014-2020  
Documents communs aux 2 autorités de gestion  
Critères de sélection  
Mise en oeuvre du PO national IEFJ  
Etat d'avancement des programmes FEADER et FEAMP



# QUESTIONS DIVERSES

Les conditions ex ante  
L'utilisation des coûts simplifiés



MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

